Conditions générales de location 1VELO

Article 1 – Objet

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de locations des vélos, proposées par 1velo et acceptées à la signature du contrat de location par le souscripteur. La signature ainsi que la prise de caution CB engage le locataire/l'utilisateur à accepter les conditions générales sans réserve.

Article 2 – Responsabilité et engagements de l'utilisateur

L'utilisateur du vélo déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir connaissance d'aucune contre-indication médicale. Les personnes mineures doivent fournir une autorisation signée par leur représentant légal leur permettant de louer un vélo. Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des dommages corporels ou incorporels dus à l'inaptitude de l'utilisateur.

Le port du casque est très vivement recommandé par le loueur et est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Le loueur décline toute responsabilité en cas de non utilisation des éléments de sécurité.

Les vélos, équipements et accessoires sont déclarés être conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en bon état de fonctionnement. Les équipements et accessoires sont fixés selon les normes de sécurité. L'utilisateur s'engage à transporter le vélo dans les conditions garantissant son parfait état.

L'utilisateur déclare être couvert par une assurance en responsabilité civile. Il dégage le loueur 1velo de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à des tiers du fait de l'usage du vélo.

L'utilisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du vélo loué. A cet effet, quelle que soit la durée du stationnement du vélo, à l'aide de l'antivol fourni.

En cas de défaillance technique du vélo en cours de contrat, l'utilisateur ne peut pas engager de travaux de réparation de sa propre initiative. Il est tenu, avant toute intervention sur le vélo, d'en informer le loueur et sauf urgence ou force majeure liée notamment à l'éloignement de l'utilisateur de rapporter le vélo dans nos ateliers. L'utilisateur ne pourra réclamer ni le remboursement de frais ou de facture, ni dommages et intérêts pour la perte d'usage et/ou d'indisponibilité du vélo sauf le cas où la défaillance du vélo résulterait d'un défaut de conformité de l'objet loué.

Tout comportement agressif, irrespectueux ou de refus de respecter le présent règlement entraînera le refus de la location.

Article 3 – Souscription du contrat et modalités de location

Afin de souscrire un contrat de location, l'utilisateur devra présenter un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

Toute location, quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat, est réputée conclue pour une durée déterminée. Au visa de l'article 1212 du code civil, chaque partie doit l'exécuter dans son intégralité, jusqu'à son terme. Les retours anticipés ne sont pas remboursés. Lors de la remise et la restitution du vélo, l'utilisateur s'engage à se présenter, aux heures d'ouvertures fixées par 1VELO.

Les tarifs de location, des cautions et des pénalités ainsi que les modalités de paiement sont affichés sur le site www.1velo.fr Les prix facturés sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la location. Les moyens de paiement acceptés par 1VELO sont : chèques bancaires, carte de crédit ou espèces uniquement. Les chèques vacances ne sont pas acceptés.
L'utilisateur peut, s'il le souhaite, renouveler sa location. Le renouvellement donne naissance à un nouveau contrat.

Article 4 – Caution – Frais de remise en état

Préalablement à la remise du matériel loué, l'utilisateur doit obligatoirement déposer une caution (Le montant de la caution est fixé en fonction de la catégorie du vélo et de sa valeur et fait l'objet d'un affichage sur le site www.1velo.fr.) et présenter une pièce justificative tel qu'une carte d'identité en cours de validité, permis de conduire, passeport.
En souscrivant aux présentes, le client déclare avoir pris connaissance des principaux tarifs de réparations affichés en magasin. La caution sera rendue à l'utilisateur lors de la restitution de matériel loué, sous déduction des frais de réparations ou de remise en état, en présence de dégâts ou de dégradations constatés contradictoirement. En cas de désaccord sur la nature ou le montant des frais de remise en état, le loueur se réserve le droit de conserver et d'encaisser la caution.

Article 5 – Restitution – Pénalités de retard

Le matériel loué doit impérativement être restitué, propre et en bon état de marche, au point de location à l'échéance fixée par le contrat. Il s'engage à restituer le vélo dans son état d'origine aux dates convenues au contrat.

Le vol et la perte de tout matériel loué sont à la charge du locataire. La caution versée ne représente en aucun cas la valeur du matériel.
En cas de vol, le Client devra fournir à 1VELO :
- une copie du procès-verbal de police (dans les 24h suivants le vol) sur lequel doivent être mentionnées les circonstances du vol ainsi que les références du bien (modèle/marque)
- les clés de l'antivol fourni par 1VELO
Le règlement de la valeur du vélo neuf sera exigible immédiatement à l'utilisateur. Une facture sera établie afin que l'utilisateur recoure à son assurance personnelle. Le montant sera restitué à l'utilisateur si le vélo retrouvé est en bon état de fonctionnement, après déduction des éventuelles réparations. 1VELO se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour obtenir le paiement.

Article 6 – Assistance

L'assistance est géographiquement limitée aux routes accessibles aux véhicules à moteur, à charge, le cas échéant, pour l'Utilisateur de rejoindre une route accessible. L'assistance est gratuite en cas de problème inhérent au bien loué. Les problèmes de type déraillement, épuisement de la batterie ne sont pas couverts dans l'assistance gratuite.
Pour tout déplacement en cas de perte de clef d'antivol, des frais de déplacement à hauteur de 50€ (en fonction du kilométrage) seront demandés en sus de la valeur de l'antivol.

Article 7 – Annulation

Le locataire a la faculté d'annuler sa réservation, en dehors du délai légal de rétractation, dans les conditions suivantes :

- Jusqu'à 15 jours avant la prise de possession prévue du matériel : le prix versé lors de la réservation est intégralement remboursé ;
- Entre 7 et 15 jours avant la prise de possession prévue du matériel : le prix versé lors de la réservation est remboursé à hauteur de 50% ;
- Entre 3 et 7 jours avant la prise de possession prévue du matériel : le prix versé lors de la réservation est remboursé à hauteur de 25% ;
- Moins de 3 jours avant la prise de possession prévue du matériel : le prix versé lors de la réservation est intégralement conservé par le loueur.

TARIFS

Pièces (casse, détérioration)

Pièces	Franchise
selle	35,00 €
poignée	5,00 €
dérailleur arrière	32,00 €
dérailleur avant	10,00 €
pneu	18,00 €
guidon	15,00 €
fourche	30,00 €
pédale	15,00 €
frein	15,00 €
levier frein	8,00 €
garde boue	30,00 €
porte Bagage	45,00 €
roue avant	50,00 €
roue arrière	170,00 €
béquille	10,00 €
panier	20,00 €
antivol simple	15,00 €
phare	15,00 €
sonette	3,00 €
batterie VAE	500,00 €
antivol VAE	25,00 €

Vol, perte, casse avec mise au rebut

Modèles	Franchise
Draisienne	80 €
Vélo enfant (16, 20 et 24 pouces)	300 €
VTC junior	440 €
VTC balade	570 €
VTT (Arcade) S/M et L	390 €
VTT PRO (Orbea) S/M et L	650 €
Randonneur	600 €
Tandem	1400 €
VAE	1800 €
Biplace (Elwing)	2850 €
Longtail (Fiido)	1800 €
Remorque	360 €
Suiveur	520 €
Casque	30 €
Panier	45 €
Siège bébé	45 €
Antivol	15€/25/35€